

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,
5 décembre 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Cyril BRUZZESE – Sylvie DESCHAMPS – Clémentin FIGUET – Corinne JOURDAN - Nathalie LACOSTE – Béatrice MOULIN-MARTIN – Yannick PAQUE – Jean-Luc PETIT – Patrick RAMON - Pascal ROUSSET - Kenan SOLMAZ – Geneviève TABARET -Hélène TALARCZYK – Marie-Dolorès THUDEROZ - Claude VARENNES - Jérémie VIAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE :27
PRÉSENTS : 16
PROCURATIONS: 6
VOTANTS : 22
POUR : 22
ABSTENTION: 0

Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs – Jean-Pierre PODKOWA (pouvoir à Yannick PAQUE) – Emilie RATTON (pouvoir à Corinne JOURDAN) – Sébastien BIZET (pouvoir à Jean-Luc PETIT) – Fatima BENKHEIRA (pouvoir à Jérémie VIAL) – Jessica ROSINET (pouvoir à Clémentine FIGUET) -Annie MONNERY (pouvoir à Kenan SOLMAZ)

Étaient absents excusés : Madame et Messieurs Serge BERNARD – Yann FLAMANT -Willy GABRIEL - Ilyes TELALI - Eliane GEOFFROY

N° 2024-81
M Cyril BRUZZESE a été élu secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : Tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités locales

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 21 novembre 2024,

Considérant les nécessités de service,

Le maire propose à l'assemblée suite à des recrutements, des changements de temps de travail, des avancements de grades, des départs à la retraite, les suppressions et créations de postes suivantes :

Service	Poste supprimé	Poste vacant depuis le	A créer
Administratif	1 Rédacteur Temps complet	21/02/2024	
	1 adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe Temps complet	01/10/2024	
	1 adjoint administratif Temps complet	01/10/2024	
	1 attaché principal A temps complet		01/02/2025
	2 attachés principaux A temps complet	07/12/2023 et 31/12/2024	
Technique	1 Technicien Ppal 1 ^{ère} classe Temps complet	01/06/2024	
	2 adjoints technique Ppal 1 ^{ère} classe Temps complet	01/10/2024	

	1 adjoint technique Ppal 1 ^{ère} classe Temps non complet 28h	01/08/2023	
	1 adjoint technique Ppal 1 ^{ère} classe Temps non complet 21h	01/01/2025	
	1 adjoint technique Ppal 1 ^{ère} classe Temps non complet 20h12		01/01/2025
Sécurité	1 Brigadier-Chef Principal Temps complet	01/10/2024	
Animation	1 adjoint d'animation Temps non complet 22h24	01/10/2024	
	1 adjoint d'animation Temps non complet 25h00	01/09/2024	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE la suppression et de la création de postes suivant tableau présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Yannick PAQUE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Vienne ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.